



ROCKACIER B Nu est un panneau nu en laine de roche de forte densité. L'orientation des fibres est contrôlée lors de la fabrication, apportant un surcroît de performances mécaniques.



## AVANTAGES

- Performances thermique et acoustique
- Excellente tenue mécanique grâce au redressement des fibres
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Plus d'efficacité lors de la pose grâce au format Grande Longueur
- Stabilité dimensionnelle
- Imputrescibilité

## DIMENSIONS

- Disponible en 2 dimensions :
  - Standard : L. 1200 x l. 1000 mm
  - GL : L. 2400 x l. 600 mm
 à partir de l'épaisseur 80 mm
- Identification des classes de compressibilité :
  - classe B = étiquette de couleur blanche et pas de marquage sur la tranche du panneau
  - classe C = étiquette de couleur bleue et présence d'un marquage sur la tranche du panneau

## DOMAINE D'APPLICATION

ROCKACIER B Nu est un panneau non porteur, support direct des revêtements d'étanchéité bitumineux pour toitures plates et inclinées des terrasses inaccessibles\*, y compris les chemins de circulation.

Ces terrasses sont constituées d'éléments porteurs en tôles d'acier nervurées, en bois et dérivés du bois, pour des pentes conformes aux DTU 43.3 et 43.4.

ROCKACIER B Nu n'est pas destiné à être mis en œuvre sur des bacs acier Grande Portée, sous végétalisation, sous membranes photovoltaïque ou synthétique.

\* Les toitures inaccessibles sont des toitures dont la circulation est réduite à leur entretien.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Caractéristiques pondérales	Valeurs		
Épaisseurs (mm)	40 à 45	50 à 80	85 à 180
Masse volumique de la laine de roche (kg/m <sup>3</sup> )	157 (en moyenne)	135 (en moyenne)	125 (en moyenne)
Classe de compressibilité (UEATc)	Classe B / déformation ≤ 5% sous charge d'essai de 20 kPa		
Traction perpendiculaire aux faces	20 kPa en moyenne (NF EN 1607)		
Contrainte de compression à 10%	≥ 50 kPa		≥ 40 kPa

## RÉSISTANCE THERMIQUE \*

Certificat ACERMI n° 04/015/295

Ép. (mm)	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110
R (m <sup>2</sup> .K/W)	1,00	1,15	1,25	1,40	1,50	1,65	1,75	1,90	2,05	2,15	2,30	2,40	2,55	2,65	2,80
Ép. (mm)	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	
R (m <sup>2</sup> .K/W)	2,95	3,05	3,20	3,30	3,45	3,55	3,70	3,85	3,95	4,10	4,20	4,35	4,45	4,60	

\* Données en vigueur disponibles sur les sites [www.acermi.com](http://www.acermi.com) et [www.rockwool.fr](http://www.rockwool.fr). Quantité minimum : se référer au tarif en vigueur.

Est encadrée en noir la valeur Garde-Fou correspondant au minimum réglementaire de la RT 2005 (conformément aux règles Th-U incluant les ponts thermiques intégrés à raison de 4 fixations de diamètre 4,8 mm par m<sup>2</sup>).

## PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Produits	Rw (C;C <sub>tr</sub> ) en dB	
	R <sub>A</sub>	R <sub>A,tr</sub>
<b>A</b> TAN 75/100 <sup>ème</sup> + ROCKACIER B Nu 80 mm + Étanchéité	37 (-2 ; -7)	
	35	30
<b>B</b> TAN 125/100 <sup>ème</sup> + ROCKACIER B Nu 120 mm + Étanchéité	40 (-2 ; -7)	
	38	33

**A** Essai n° 06/CTBA-IBC/PHY/60/1

**B** Essai n° 06/CTBA-IBC/PHY/60/2

## STABILITÉ DIMENSIONNELLE

- Coefficient de dilatation thermique linéaire :  $2 \times 10^{-6} \cdot ^\circ\text{C}^{-1}$ .
- Retrait résiduel à 20 °C après 4 jours à 70 °C : négligeable.
- Variation dimensionnelle à stabilisation en ambiance à 20 °C entre 65 et 80 % HR :
  - sens longitudinal < 1 mm par m ;
  - sens transversal < 1 mm par m.
- Faible sensibilité aux variations de température et d'hygrométrie.
- Gonflement en épaisseur moyenne 2% (<5%) (éprouvette maintenue 15 mn à 100 °C, 100 % HR puis refroidie à température ambiante).
- Absorption d'eau en immersion complète 11 à 12% à 20 °C. Après 7 jours : saturation. Retour au poids initial en 48 h.

## MISE EN ŒUVRE

### TOITURES INACCESSIBLES

Élément porteur	Pente (%)	Protection meuble	Autoprotection	
		Revêtement sous DTA*	Revêtement apparent sous DTA* collé à l'EAC	Revêtement sous DTA* fixé mécaniquement (3)
Bois et dérivés du bois (selon DTU 43.4 et DTA*)	(1) et ≤ 5	Classe FIT : I3 si bicouche I4 si monocouche	Classe FIT : I2 si bicouche avec R <sub>th</sub> ≤ 2 m <sup>2</sup> .K/W I3 si bicouche avec R <sub>th</sub> > 2 m <sup>2</sup> .K/WI4 I4 si monocouche	L3 et selon DTA* du revêtement
	> 5			
Tôle d'acier nervurée (selon DTU 43.4 et DTA*)	(2) et ≤ 5	Classe FIT : I3 si bicouche I4 si monocouche		
	> 5			

Rth : Résistance thermique. \*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier. Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

## CHEMINS DE CIRCULATION

Élément porteur	Pente (%)	Protection meuble	Autoprotection	
		Revêtement sous DTA*	Revêtement apparent sous DTA* collé à l'EAC	Revêtement sous DTA* fixé mécaniquement (3)
Bois et dérivés du bois (selon DTU 43.4 et DTA*)	(1) et ≤ 5	Classe FIT : I4	Classe FIT : I4	L3 et selon DTA* du revêtement
	5 à 50			
Tôle d'acier nervurée (selon DTU 43.4 et DTA*)	(2) et ≤ 5	Classe FIT : I4		
	5 à 50			

(1) Pente minimum conforme aux normes NF PDTU 43.4 en travaux neufs et NF P 84-208 (DTU 43.5) en réfections

(2) Pente minimum conforme aux normes NF DTU 43.3 en travaux neufs et NF P 84-208 (DTU 43.5) en réfections

(3) Fixations Solide au Pas

Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

## DISPOSITION

■ Les panneaux doivent être disposés en quinconce (cf. DTU 43.3 et 43.4). La ligne continue des joints entre panneaux doit être perpendiculaire aux nervures du bac acier (cf. DTU 43.3).

■ Sur éléments en tôle d'acier nervurée :

- sous revêtement fixé mécaniquement :

■ en versant plan, chaque panneau de ROCKACIER B Nu reçoit préalablement une fixation centrale\*\* (les fixations définitives sont celles définies au DTA\* du revêtement) ;

■ en versant courbe, on utilisera 4 fixations préalables par panneau. Les dispositions de mise en œuvre des panneaux sont celles définies dans le DTU 43.3 :  $L \leq \sqrt{R/50}$  (R = rayon de courbure).

- sous revêtement en indépendance ou en adhérence par collage à l'EAC : se conformer aux prescriptions du DTU 43.3.

■ Sur des éléments porteurs en bois ou panneaux dérivés du bois : cf. DTU 43.4.

■ Pose en plusieurs lits : les joints des lits successifs ne doivent pas être superposés.

Rappel : l'ensemble de nos DTA\* mentionne que, pour ne pas détériorer les panneaux qui reçoivent un passage fréquent pendant les travaux, il convient de les recouvrir provisoirement d'une protection rigide, par exemple d'un platelage en bois.

## ÉTANCHÉITÉ

■ Les revêtements non traditionnels sont mis en œuvre selon les modalités définies dans leurs DTA\* respectifs.

■ Les revêtements traditionnels sont ceux prévus aux DTU de la série 43, suivant les pentes et les conditions d'emploi de la norme.

\*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

\*\* Se reporter au DTA du ROCKACIER B Nu

## FIXATIONS

■ On utilisera obligatoirement des attelages (éléments de liaison et plaquette) « Solide au Pas » selon les dispositions du cahier du CSTB n° 3563 et au DTA\*.

■ Remarques :

- Les rives sont définies comme égales à 1/10<sup>e</sup> de la hauteur du bâtiment, et 2 m au moins.
- Les angles résultent de l'intersection de deux rives (soit 4 m<sup>2</sup> au moins).

## LIMITES D'EMPLOI

### APPLICATIONS CONFORMES AUX DTU ET AU DTA\*

Les limites d'emploi du ROCKACIER B Nu sont celles définies aux DTU 43.3, 43.4 et à son Document Technique d'Application particulier.

**N.B.** : Le DTA\* du ROCKACIER B Nu ne vise pas les éléments porteurs en tôles d'acier nervurées d'ouverture haute de nervure > 70 mm. Pour cette application, se reporter à la fiche technique ROCKVALLÉE.

\*DTA: Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

■ Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - J.O. du 25 mai 2006.

Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles des bâtiments - J.O. du 25 mai 2006.

■ Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique - J.O. du 21 mars 2007. Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants - J.O. du 17 mai 2007.

■ Arrêté du 22 février 2002, portant application pour les produits d'isolation thermique manufacturés pour le bâtiment du décret du N° 92-647 du 8 juillet 1992.

■ Directive 89/106/CEE du conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction.

■ Norme NF EN 13162, produits isolants thermiques pour bâtiment, produits manufacturés en laine minérale.

■ DTA\* CSTB n° 5/06-1851.

■ DTU 43.3 et 43.4.

■ Guide technique UEAtc.

## ASSURANCES

Police d'assurance de Responsabilité Civile décennale des fabricants, importateurs et assimilés de matériaux de construction, ayant pour objet de garantir la société Rockwool France S.A.S. en application des dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1978 et à l'article 1792-4 du Code Civil, à l'exclusion de toute garantie des applicateurs.

Aucune référence au nom et à la marque de ce produit ne peut être faite dans des avis techniques ou documents techniques sans l'accord écrit de Rockwool France

Document non contractuel fourni à titre indicatif – Schémas et informations susceptibles d'être modifiés par Rockwool à tout moment et sans préavis.